

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **66 (1915)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'Ecole forestière de Karlsruhe. Et il va bien sans dire que notre Ecole forestière fédérale profite largement de l'excellente occasion qui lui est donnée d'étudier, à sa porte en quelque sorte, ce beau domaine si instructif à tant d'égards.

Vaud. Nominations. Ensuite du départ de M. Badoux pour Zurich, le Conseil d'Etat a procédé, en date du 16 mars, aux nominations et transferts suivants:

- 1° M. *H. Golay*, actuellement inspecteur forestier du 1^{er} arrondissement à Bex, est transféré au 3^e arrondissement (Vevey-Montreux).
- 2° M. *G. Berthoud*, actuellement attaché comme expert-forestier au Service cantonal des forêts, est nommé inspecteur forestier du 1^{er} arrondissement à Bex.
- 3° M. *F. Grivaz*, actuellement forestier aménagiste, est nommé expert-forestier, attaché au service des forêts.
- 4° M. *E. Grin*, expert-forestier, est nommé forestier aménagiste.



BIBLIOGRAPHIE.

La consommation des bois d'œuvre en Suisse. Publié comme IV^e livraison de la Statistique forestière suisse au nom de l'Inspection fédérale des forêts, par M. *Decoppet*, professeur.

A l'occasion de l'Exposition nationale, la Statistique forestière a fait paraître son IV^e cahier, qui n'est pas le moins intéressant. L'on a beau n'être pas épris de statistique et ressentir quelque aversion pour le langage peu poétique des chiffres, l'on se trouvera néanmoins gagné de proche en proche par l'intérêt qui se dégage des faits collectionnés et accumulés par le statisticien forestier. A mesure que les investigations s'élargissent et que les conclusions se dégagent de la logique impitoyable des faits, l'on se sent pris d'un respect involontaire de cette science et de cette méthode qui, malgré les apparences, relèvent, elles aussi, de la vie et sont appelées à mettre du relief dans les banalités journalières. En effet, les mêmes faits isolés prennent de l'importance dès qu'on les additionne et qu'on les coordonne. C'est ainsi qu'avec chaque nouvelle publication de notre statistique, l'image de notre économie forestière s'illumine d'avantage, se précise et s'enrichit.

Notre statistique a débuté, en 1908, par un résumé provisoire de la production des forêts publiques, comprenant les surfaces et régimes, les travaux cultureux, les produits d'exploitation en matière et en argent.

Ensuite, en 1910, parut la grande étude sur le commerce des bois de la Suisse avec l'étranger, qui mit en évidence notre déficit de production.

L'introduction à l'étude de la production et de la consommation des bois d'œuvre forma le sujet d'une III^e livraison qui fut publiée en 1912; elle traite de la distribution des forêts et des régimes, envisagés au point de vue économique, et réunit d'intéressantes données, agrémentées de cartogrammes sur l'étendue des arrondissements forestiers, la relation entre le boisement et la population, les principaux bassins fluviaux de la Suisse, etc.

Le quatrième volume, paru en 1914 et basé sur les études qui précèdent, entre plus avant dans le vif de la question. Avant de s'étendre sur les con-

ditions techniques de la consommation, l'auteur a consacré la première partie de l'ouvrage à une énumération descriptive des principales essences forestières qui sont à la base de cette consommation.

La deuxième partie de cette étude est consacrée à la statistique de la consommation des bois d'œuvre en Suisse. Et ici l'on distingue, d'une part, l'emploi des bois venant de l'étranger, d'autre part, la consommation des bois produits sur notre propre sol.

L'exposé de l'importation est particulièrement suggestif. Nous voyons que, dans la moyenne des années 1909 à 1912, l'étranger a livré à la Suisse 577,600 m³ annuellement, soit 100,000 m³ de plus qu'en 1907. Dans ce total, les bois bruts forment le 35.5 % et les planches 63.1 %. A côté de ces assortiments essentiels, on relève 8700 m³ de bois équarris, 11,700 m³ de traverses de chemin de fer, 4700 m³ de merrains, 3500 m³ d'échalas, 1140 m³ de placages, etc. Les feuillus, avec 88,000 m³, forment environ le 15 % de toute l'importation, dont la moitié en chêne.

Ce sont l'épicéa et le sapin qui dominent d'une façon prépondérante parmi les résineux importés, soit environ 300,000 m³. Ce fait doit encourager notre production interne, ce qui ne serait pas le cas si l'importation consistait surtout en des essences difficiles à cultiver chez nous.

Nos grands fournisseurs sont l'Autriche-Hongrie avec 56.5 % et l'Allemagne avec 28.6 % de notre importation totale. La France (résineux, peuplier, chêne, hêtre) ne fournit que le 5.8 % de notre consommation étrangère, et les Etats-Unis le 5.6 % (pitchpin, peuplier). Cette pénétration par les frontières nord et est de notre pays devrait être contrebalancée par des tarifs économiques. Il serait logique que les bois du Valais ou des Alpes vaudoises soient transportés à meilleur compte à Lausanne et à Genève, que les bois des Carpathes. Aujourd'hui c'est l'inverse qui a lieu, nos chemins de fer favorisant surtout les transports venant de l'étranger, grâce aux tarifs de pénétration.

Venant ensuite à examiner la consommation des bois d'œuvre produits dans le pays, le statisticien rappelle d'abord la démarche faite par la Société des forestiers suisses auprès du Conseil fédéral en faveur du relevé statistique des besoins de l'industrie des bois et de la production des forêts suisses. Le Département fédéral de l'Intérieur, en entrant en matière sur cette demande, chargea l'Inspection fédérale des forêts des enquêtes nécessaires, et c'est ainsi que fut créé le Bureau de statistique forestière suisse. L'enquête sur la consommation des industries des bois en Suisse, faite en 1908 auprès de 3264 établissements industriels n'a fourni que des données approximatives, soit parce qu'un certain nombre de réponses ont fait défaut, soit parce que, de la part des petits industriels surtout, recevant le bois de seconde main, il n'est pas toujours possible d'obtenir des données certaines sur la provenance des bois employés.

Notre consommation actuelle de bois d'œuvre serait, d'après cette enquête, d'environ 1,707,000 m³ annuellement, dont 1,200,000 m³ sont produits dans le pays et 507,000 (577,000 m³, moins notre exportation, 70,000 = 507,000 m³), soit le déficit, proviennent de l'étranger. Nos forêts fournissent pour leur part 90 % de résineux et 10 % de feuillus, alors que l'importation se chiffre pour ces catégories par 85 % et 15 %. En fait de feuillus, nous consommons 80,000 m³ de chêne et 75,000 m³ de hêtre, dont 58 % sont importés. Il reste donc encore de la marge pour l'introduction des feuillus dans certaines de nos sapinières trop pures.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'exposé de l'état actuel de notre industrie des bois. Ici l'auteur a pu avoir recours au recensement industriel qui a ouvert les voies à l'enquête forestière. Par lui nous savons que

la Suisse compte 20,094 entreprises ouvrageant les bois, qui occupent de 59,444 personnes, dont 2602 femmes. Les scieries proprement dites sont au nombre de 1900 et occupent 5899 personnes. Il y a en Suisse 23 chantiers d'imprégnation et 53 râperies et fabriques de cellulose. Quant à la force motrice, 79 % des scieries ont recours à la force hydraulique, 6.4 % marchent à la vapeur, 7.3 % à l'électricité, enfin 7.3 % emploient des moteurs divers.

Pour terminer, l'auteur a recherché le rapport entre le taux de boisement et la densité de la population, en discernant entre la population de résidence et la population industrielle. Il existe dans notre pays deux régions bien distinctes : Dans l'une, il y a surabondance de bois et, par conséquent, l'on en exporte, c'est la région où il se trouve plus de 37 ha de forêt par 100 habitants (ou plus de 200 ha par 100 têtes de population industrielle); ces conditions se rencontrent généralement dans la zone alpestre et partiellement dans le Jura, à l'exception des centres horlogers. L'autre région produit moins de bois qu'elle n'en consomme, les proportions ci-dessus n'étant pas atteintes : c'est tout le plateau suisse qui absorbe l'excédent des Alpes et du Jura. (Voir les cartogrammes à la fin du volume.) Mais, cet excédent ne couvre pas, bien s'en faut, les besoins des contrées industrielles en sorte que, comme l'on sait, il est nécessaire d'en appeler à l'étranger pour couvrir le déficit. Cependant l'on constate parfois que la consommation est excessive dans certaines contrées à population peu dense et à industrie fort rudimentaire, ce qu'il faut attribuer, d'une part, aux répartitions entre les ayants droit, d'autre part, au gaspillage que l'on rencontre souvent dans les régions où les bois sont en surabondance. Les progrès réalisés dans l'installation des moyens de transport dans les forêts de montagnes aident à combattre ces abus.

Rappelons, pour finir, que l'on évalue les besoins de bois d'œuvre, par tête de population de résidence, à 0.47 m³, et par tête de population industrielle, à 2.77 m³, chiffres qui ont une grande analogie avec ceux que nous livrent les pays comparables au nôtre. Py.

Corrections de torrents et endiguements de rivières en Suisse, publié par l'*Inspection fédérale des travaux publics*, 3^e livraison. Berne, 1914.

Les publications relatives à la correction des torrents ne sont pas nombreuses en Suisse. Nous avons le petit traité du professeur *E. Landolt* : *Die Bäche, Schneelavinen und Steinschläge*, publié en 1886, sous les auspices de la Société des forestiers suisses. Auparavant déjà, M. Schindler-Rochat, l'inventeur d'un système original de correction des eaux courantes, avait, en 1878, exposé les principes à la base de son système.

Si l'on excepte les articles disséminés dans le *Journal forestier* et d'autres périodiques, c'est à cela que se bornent, pour notre pays, les publications non officielles dans ce domaine.

On s'explique facilement cette faible participation privée, dans des questions qui jouent chez nous un rôle considérable, quand on songe que la police des eaux est, en vertu de l'article 24 de notre Constitution fédérale de 1874, du ressort de la Confédération. Auparavant déjà, sous le régime de la Constitution de 1848, la Confédération a accordé des subsides en faveur de diverses corrections de cours d'eau. Ce fut le cas pour les grandioses corrections du Rhin, du Rhône et des eaux du Jura. Et déjà sous les auspices de la Diète, au commencement du 19^e siècle, la Confédération avait manifesté son intérêt pour ces travaux d'utilité publique, en collaborant à la correction de la Linth, œuvre magnifique et hautement humanitaire. Dès lors, cette participation de

nos pouvoirs publics à l'aménagement du régime de nos eaux a été s'accroissant toujours plus. Il n'est pas un domaine, au reste, où l'aide financière de la Confédération se justifie mieux.

Ce travail de consolidation de notre sol se poursuit depuis de nombreuses années sans relâche, mais aussi sans bruit et sans ostentation. De nombreux ingénieurs ont lutté, dans les parties les plus reculées de nos Alpes, contre les ravages des eaux déchainées; ils ont cherché à calmer leurs débordements qui, trop souvent, semaient la ruine sur leur passage dans le cours inférieur des cours d'eaux. Ils ont lutté contre les crues du torrent dévastateur; ils ont mis un frein à ses emportements. Par de puissants travaux que parfois il a fallu recommencer, ils l'ont dompté et l'ont transformé en un paisible ruisseau dont la claire eau est souvent devenue l'humble servante des usines électriques productrices de force. Sans doute la poésie y a perdu, mais aussi que de ruines nous ont été épargnées par ces utiles travaux. Et combien de richesses autrefois inutilisées sont maintenant, grâce à eux, une source d'abondants profits.

On ignore par trop les beaux résultats de ce travail fécond de l'ingénieur hydraulicien, auquel, dans les régions élevées, le forestier apporte son modeste mais utile concours.

En Suisse, la haute direction et la surveillance de ces travaux d'aménagement des eaux incombent à l'Inspectorat fédéral des travaux publics. Il a édité quelques publications dont le riche contenu rachète la pauvreté de la publication privée.

Ce fut d'abord, en 1884, une notice, fort bien illustrée, rédigée à l'occasion de l'exposition nationale de Zurich. Elle était due à la plume de M. A. de Salis, inspecteur en chef des travaux publics de la Confédération (*De l'aménagement des eaux en Suisse*). En 1891 parut, du même auteur, une publication (*La correction des torrents en Suisse*), relatant les travaux exécutés dans le bassin de quelques torrents, le tout accompagné de plans, de cartes et de magnifiques vues photographiques des principaux ouvrages d'art. Déjà un an plus tard, en 1892, suivit une 2^e livraison, conçue sur le même modèle, dans laquelle sont décrits les travaux de correction de 11 torrents, parmi lesquels la terrible Nolla, dans les Grisons.

Dès lors, les travaux de correction ont été continués systématiquement dans toutes les régions de notre pays exposées aux dégâts des eaux. Les sommes dépensées sont allées augmentant d'année en année, si bien que, de 1862 à 1911, il a été dépensé, pour les corrections de rivières et de torrents, 252 millions de francs, sur lesquels la Confédération a accordé une subvention du 43.5 % en moyenne. Ajoutons, pour être complet, que de 1872 à 1912 les boisements en haute montagne, inclusivement les travaux de défense qu'ils ont nécessités, ont coûté 12 millions de francs, dont la Confédération a supporté le 56.2 %.

Chose curieuse, malgré toute l'activité déployée dans ce domaine, la livraison de 1892 de l'Inspectorat fédéral resta sans suite jusqu'en 1914. La 3^e livraison vient de paraître. A vrai dire, on n'a rien perdu pour attendre, car ce volume est de copieux contenu et superbement illustré. On y trouve, après une introduction rédigée par M. de Morlot, inspecteur fédéral en chef des travaux publics, la description détaillée des travaux de correction de 11 torrents ou rivières torrentielles. Pour chacune de ces entreprises (pour celle de la Landquart et de ses affluents, le devis des frais atteint fr. 3,750,000) sont annexés : un plan d'ensemble, un profil en long, le plan de situation et

enfin des vues photographiques fort bien choisies et toutes d'une netteté admirable. Elles sont d'une exécution artistique qui ne laisse rien à désirer.

Après ces travaux de correction de cours d'eau, suivent ceux faits pour l'assainissement de la plaine de Noës près de Sierre, puis ceux entrepris au glacier de Crête-Sèche (Valais) pour lutter contre les dégâts que causait un lac formé occasionnellement par une moraine et qui se vidait soudainement.

La dernière partie du volume est formée par la description des travaux exécutés contre les glissements de terrain; il s'agit, entre autres, de ceux nécessités par l'éboulement fameux du Sasso Rosso près d'Airolo.

Toutes ces descriptions de travaux, achevés ou en cours d'exécution, sont rédigées avec beaucoup de méthode et une parfaite limpidité.

Cette dernière livraison surpasse les précédentes au point de vue de l'exécution typographique. Elle est une mine de précieux renseignements pour tous ceux qui ont à s'occuper de ces questions. Nous ne pouvons que féliciter chaudement ses auteurs et en particulier d'avoir su, tout en lui conservant son caractère scientifique, lui donner une note très artistique. *H. B.*



MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction

Prix des bois en avril/mai 1915.

B. Bois façonnés en forêt.

e) Bois de feu.

Berne. Arrondissement de Delémont.

Etat de Berne. Forêt de Migolis, à la frontière d'Alsace (transport jusqu'à Alle ou Laufon fr. 4); 300 st. hêtre, quartier, fr. 12; 100 st. hêtre, rondin, fr. 7. 80. Bourgeoisie de Delémont. Forêt de la Côte obépière (transport à Delémont fr. 2); 200 st. hêtre, quartier, fr. 15 à 16. 20; 80 st. sapin, quartier, fr. 11 à 12. 80; 200 st. bois divers, quartier, fr. 10 à 12. Côte de Mettemberg (transport à Soyhières fr. 2); 300 st. hêtre, quartier, fr. 14 à 14. 40; 100 st. bois divers, quartier, fr. 8 à 10.

Augmentation, pour le hêtre, de fr. 1 par stère et même de fr. 2 pour le rondin.

Sommaire du N° 3/4
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“, Organ des schweizerischen Forstvereins.

Aufsätze: Einiges über Forsteinrichtung. Von Neuhaus. — Nochmals „Die Förderung des Plenterwaldes“. Von Dr. Fankhauser, eidg. Forstinspektor. — Schweizerische Landesausstellung in Bern. Bericht des Preisgerichtes. Von F. Merz, Forstinspektor in Bern. — Die Witterung des Jahres 1914 in der Schweiz. Von Dr. R. Billwiller. — Mitteilungen: † Charles Bertholet, alt Oberförster. — Die Resultate der aargauischen Staatswaldungen im Jahre 1914. — Forstliche Nachrichten. — Anzeigen.